



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT  
DU 3 MARS 2022**

\*\_\*\_\*

**I- Le Conseil a délibéré sur les projets de textes suivants :**

**🇲🇦 Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.22.159** pris pour l'application de la loi n° 13-21 relative aux usages licites du cannabis.

**Approuvé.**

2. **Projet de décret n° 2.22.92** fixant les modalités et les mesures de création d'entreprises par voie électronique et leur accompagnement.

**Il a été décidé d'approfondir l'examen de ce projet en prévision de sa soumission à une prochaine réunion du conseil du gouvernement pour étude.**

3. **Projet de décret n° 2.22.67** modifiant le décret n° 2.12.325 du 28 ramadan 1433 (17 août 2012) fixant les conditions et les modalités de soutien à la production des œuvres cinématographiques et à l'aide à la numérisation, la modernisation et la construction des salles de cinéma et l'organisation des festivals de cinéma.

**Approuvé.**

**🇲🇦 Convention Internationale :**

- **Convention** régionale révisée sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les Etats d'Afrique, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie) le 12 décembre 2014 et signée par le Royaume du Maroc le 15 novembre 2019.

- **Projet de loi n° 02.22** portant approbation de cette Convention.

**Présentés au Conseil préalablement  
à leur soumission au prochain Conseil des Ministres.**

**II- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :**

- Le Directeur des ressources, des études et des systèmes d'information au Ministère délégué chargé des relations avec le parlement ;
- Le Directeur de l'école supérieure de l'éducation et de la formation de Berrechid.